

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JANVIER 2017

Etaient Présents : Jean-Noël MOISSET. Maryse GUILBERT. Nadine RACAULT. Alain VERON. François VARLET. Reine-Marie GREMEAUX. Michel RAES. Christine ALLOUIS. Michel PRULHIÈRE. Sandrine FILLASTRE. Daniel BENAGOU. Denise HOF
Jean Jacques BIZERAY. Daniel BELAND. Marina CAMAGNA Anthony ARCIERO Fabrice LASSERRE
Christine SEDE

Absents excusés : Francis RONDET donne pouvoir à Alain VERON
Adeline ROLDAO-MARTINS
Bernard GUILLOUX donne pouvoir à Jean-Jacques BIZERAY
Régis SCARPINO donne pouvoir à Anthony ARCIERO
Estelle LAMOUR donne pouvoir à Christine SEDE

Absents : Rudy BORNE. Suzie PLANCHARD. Lucienne GUEDON. Ahmed LAFRIZI

Secrétaire de séance : François VARLET

Approbation du Conseil Municipal du 6 Décembre 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Arnaud de Saint SALVY. Une minute de silence est respectée. 8 personnes ont pu assister à la cérémonie de ses obsèques.

1°) OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA CARPF

La loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 d'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) procède à l'extension d'un dispositif déjà applicable aux communautés urbaines et métropoles et modifie par son article 136 certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, les communautés d'agglomération deviendront compétentes de plein droit en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017.

Une dérogation à cette automaticité est néanmoins envisagée par la loi (article 136). En effet, dans un délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les communes disposent de la faculté de s'opposer au transfert de plein droit de la compétence en matière de PLU. Ainsi si au moins un quart des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, la compétence PLU n'est pas transférée à l'ECPI.

Ce transfert est différé jusqu'à l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération deviendra compétente de plein droit en matière de PLU, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté, sauf si les communes s'y opposent dans les mêmes conditions que prévues ci-dessus.

S'agissant de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, celle-ci ayant été constituée depuis le 1^{er} Janvier 2016, il est apparu nécessaire de définir un projet cohérent à l'échelle du nouveau territoire. Aussi, il a été décidé de lancer la rédaction du schéma de

cohérence territoriale dans les meilleurs délais qui permettra par la suite de décliner les PLU au niveau local. Il n'apparaît pas pour l'instant opportun de s'engager dans un PLUI.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France relance le SCOT.

2°) DEBAT D'ORIENTATION 2017

Les taux d'impositions 2017 : Monsieur le Maire propose de maintenir l'augmentation de 2% appliquée depuis ces dernières années, soit :

En Taxe Habitation $14.45 + 2 \% = 14.74$
En Taxe Foncière $10.93 + 2 \% = 11.15$
En Taxe Foncière NB $104.57 + 2\% = 106.67$

Soit un total de 1.569.934 €. Et une augmentation du produit de 32.370 € par rapport à 2016. (Sur l'état 1259 un produit de 1.537.564 € était attendu, sur le compte administratif 1.569.427 € ont été touchés).

Dépenses de fonctionnement, Une baisse régulière en générale a été appliquée sur le budget 2016. (y compris sur les salaires. Mais pas sur les dépenses obligatoires). En 2017, un suivi à la baisse continuera d'être appliqué.

A noter sur 2016 : sur le compte salaire une augmentation qui fait suite à l'augmentation des Indices, le budget TAPS (6 mois de plus par rapport à 2015) et l'augmentation des assurances du personnel.

Au compte Entretien voirie, une enveloppe sera mise afin de réaliser des réfections sur l'éclairage public (ampoules et globes)

En ce qui concerne toutes les dépenses de fournitures et de matériel non courantes, à ce jour, il est fait obligatoirement une négociation.

Pour les associations : la capacité de financement sera conservée.

INVESTISSEMENT :

Concernant les travaux d'investissement, il est proposé comme gros travaux (tableau ci-dessous) :

- La réfection de la Rue de la Liberté : montant estimé 200.000 €
Une subvention de 31.500 € est attribuée par le Conseil Départemental, celle demandée à la Communauté d'Agglomération est en attente.
- Fenêtres de la Mairie PMI Romain Rolland Maternelle Jardin Frémin.
- Chaudières Rue Jean-Jaurès
- Toiture de la Mairie
- Eclairage Public
- Alarme Mairie et Crèche

fenêtres Mairie	40 000,00
Porte du hall	5 828,98
fenêtres PMI	22 391,84

fenêtres salle dessins (en 2018)	7 988,45
fenêtres Romain Rolland (en 2018)	30 801,79
fenêtres Mater JF	4 555,75
Stores Ecoles ?	
Abri jardin extension MDE (non)	5 000,00
Assainissement Club House	11 760,00
Cavernes	3 417,60
Toiture Mairie gouttières	34 000,00
Lucarnes Mairie	
Alarme Mairie Crèche	15 086,40
Mise en conformité paratonnerre mairie	5 091,60
Rue de la Liberté	200 000,00
Eclairage public 325 lampes à 165 €	69 000,00
columbarium	1 944,00
Trx toiture VTT	8 640,00
Trx local VTT Suite à intempérie	3 480,00
Chaudières	8 000,00
Porte bergerie	
Caméras gymnase	3 000,00
Sono bergerie	2 000,00
Livre de surveilliers + panneaux expo	10 000,00
Emprunts Capitaux	204 720,00
TOTAUX	696 706,41

Des choix prioritaires seront réalisés lorsque nous aurons les chiffres du compte administratif et du compte de gestion, ainsi que les notifications des bases des impôts.

- Pour les investissements importants des Associations, il est proposé au Président de lister les travaux et les achats afin que la Mairie prenne un emprunt qui sera remboursé sur la durée pour diminution de la subvention.
- Maison Médicale : La commune travaille sur le sujet. Des croquis ont été présentés au service urbanisme de la CARPF. Le Conseil Municipal a conscience des risques de désertification médicale, un groupe de travail étudie le financement de cette Maison. L'idée est de prendre un emprunt qui serait remboursé par les loyers.
- Sécurité : La Gendarmerie ne peut aller au-dessous du seuil de délinquance d'aujourd'hui, compte tenu des restructures d'horaires auxquelles elle est soumise. Voir pour la pose de caméra.

3°) CREATION DE POSTE

Suite à la réussite d'un examen au poste de rédacteur 1^{er} Classe, Monsieur le Maire propose de créer un poste de Rédacteur 1^{er} classe et de supprimer un poste de rédacteur 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4°) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA BIBLIOTHEQUE

Un projet d'aide au développement de la lecture a été élaboré par les responsables de la Bibliothèque afin de le présenter au Conseil Départemental du Val d'Oise, une demande de subvention.

Le montant de la demande de cette aide est de 2.000 €.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé émet un avis favorable à l'unanimité.

5°) LOCATIONS SALLES : RELAIS JEUNES et CARRE BERGERIE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un besoin réel d'occupation de salles existe. Il demande l'autorisation au conseil municipal de louer la salle du relais jeune ainsi que le carré bergerie pour des besoins exclusivement professionnels, tels que pour des formations. Ces salles ne pourront pas être louées pour des besoins familiaux tels que Mariages, Anniversaires, Baptêmes etc.

Il est proposé les tarifs suivants :

- 50 € à la journée
- Ou 15 € de l'heure

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

6°) DESIGNATION DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2337 du 18 Novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise,

Vu les statuts du SMDEGTVO

Vu la délibération du 28 Mars 2014 nommant les représentants au SMDEGTVO

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant suppléant au SMDEGTVO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} : DECIDE de NOMMER au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise :

Nom	Prénom	Tit ou Sup
VERON	Alain	Titulaire
BENAGOU	Daniel	Suppléant

7°) TARIFS VOYAGE DU 3EME AGE

Un voyage est organisé par la commune pour le 3^{ème} Age dans l'Oise, Visite des Marinières le 21 Avril 2017. Madame GREMEAUX, Adjointe, propose qu'une contribution soit demandée à chaque participant, soit :

- 60.00 € par personne

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Problème d'accompagnement des enfants des écoles à la Maison des Enfants le matin lors des accueils.
- Problème accès sente à l'école du Colombier. Mettre une chaine pour empêcher le stationnement.
- Revoir avec plus de précision le règlement des études et du centre de loisirs. (tout enfant non inscrit ne sera pas pris à l'étude, ni au centre)

François VARLET :

- Problème d'EP ce week End sur les rues du Houx et Charles Gabel. (Le disjoncteur a brulé et a été changé ce jour)

Maryse GUILBERT :

- Conseil d'école du Colombier. Etude de Réorganisation des TAPS les Jeudis et Vendredis à compter de la rentrée problème.
- Une Kermesse pourra peut être organisée en commun avec les 4 écoles.

Anthony ARCIERO :

- La Rue de la Gare va être refaite cette année par le Conseil Départemental, ainsi que la RD 317 et le giratoire.
- Problème de stationnement des camions ainsi que des voitures du garage qui stationnent le long du trottoir de la RD 317.

Fabrice LASSERRE :

- Le personnel du service technique a-t-il la compétence pour les travaux qui sont actuellement sous traités.
- Les personnels du service technique sont qualifiés chacun dans une activité. Des formations sont faites régulièrement. Il manque des corps de métiers en assainissement, et en maçonnerie.
- Concernant la nomination des salles de la commune, la bibliothèque sera baptisée A. de St SALVY, la salle de karaté : D. LAUTIER, la salle d'agrès : Serge GUEDON, le Gymnase, pas encore de nom.

Sandrine FILLASTRE :

- Conseil de l'école du Colombier : pas de projet pédagogique.
- Voir achat de store pour la classe CM2, trop de luminosité pour utiliser le tableau numérique.

Marina CAMAGNA :

- Fibre optique : tout le département devrait être équipé d'ici à 2020.
- Vitesse des véhicules dans la grande Rue : un radar pédagogique va être installé, ainsi que dans la rue de la Liberté.
- Ramassage des ordures Grande rue : un courrier a été fait à tous les syndics.
- Le nettoyage des rues n'est pas très bien fait.

Jean Jacques BIZERAY :

- Problème avec la porte du relais jeune : réparation en cours, le service technique et l'agence sont prévenus.
- Rue des Bégonias : il y a eu un cambriolage à 2 jours d'intervalles dans une même maison.

Daniel BENAGOU :

- A la demande des propriétaires, demande si des travaux d'assainissements vont être réalisés Rues Guynemer et Saint Exupéry.